INSTRUCTION COMMUNE

NIVEAU DE QUALIFICATION TROIS

GUIDE PÉDAGOGIQUE

SECTION 4

OCOM C307.04 – IDENTIFIER LES PROCÉDURES DE MISE EN CANDIDATURE AUX BOURSES DE PILOTE DE PLANEUR ET DE PILOTE D'AVION

Durée totale : 60 min

PRÉPARATION

INSTRUCTIONS PRÉALABLES À LA LEÇON

Les ressources nécessaires à l'enseignement de cette leçon sont énumérées dans la description de leçon qui se trouve dans l'A-CR-CCP-803/PG-002, chapitre 4. Les utilisations particulières de ces ressources sont indiquées tout au long du guide pédagogique, notamment au PE pour lequel elles sont requises.

Réviser le contenu de la leçon pour se familiariser avec la matière avant d'enseigner la leçon.

Compléter l'annexe H avant de photocopier.

Photocopier les annexes G, H, I et J pour chaque cadet.

DEVOIR PRÉALABLE À LA LEÇON

S.O.

APPROCHE

L'exposé interactif a été choisi pour cette leçon afin d'initier les cadets à la procédure de mise en candidature pour participer aux bourses de pilote.

INTRODUCTION

RÉVISION

S.O.

OBJECTIFS

À la fin de cette leçon, le cadet doit identifier les procédures de mise en candidature aux bourses de pilote de planeur et de pilote d'avion.

IMPORTANCE

Il est important que les cadets puissent identifier les procédures de mise en candidature aux bourses de pilote de planeur et de pilote d'avion pour s'assurer que les candidats possibles sont entièrement au courant du processus et qu'ils se sont préparés en conséquence.

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-803/PF-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-803-PF-002/A-CR-CCP-803-PF-002.pdf.
Verify against the official publication.

Point d'enseignement 1 **Décrire les ressources d'apprentissage disponibles**

Durée : 10 min Méthode : Exposé interactif

Il existe plusieurs ressources d'apprentissage disponibles pour les candidats possibles. Celles-ci sont divisées en deux catégories :

- les ressources dirigées par instructeur; et
- les ressources d'autoformation.



Distribuer le document qui se trouve à l'annexe G.

RESSOURCES DIRIGÉES PAR INSTRUCTEUR

Plusieurs escadrons sont en mesure de fournir un instructeur qui enseignera un programme de pilotage théorique, soit à leur escadron ou à un autre escadron. Habituellement, cet instructeur aura des connaissances acquises en aviation. Les ressources disponibles à un instructeur comprennent :

- **Plans de leçons principaux de pilotage théorique.** Une série de plans de leçons principaux publiés à l'origine par l'Unité régionale de soutien aux cadets (URSC) (Atlantique). Ces plans couvrent les domaines d'intérêt importants nécessaires pour se préparer à l'examen de qualification. Le matériel visuel à utiliser avec un rétroprojecteur est inclus avec les plans de leçons. Des copies électroniques de ce document sont disponibles en ligne à la page des ressources du site Web des opérations aériennes de l'URSC (Prairies). Cliquer sur le bouton de recherche, ensuite défiler jusqu'à ce que vous trouviez le fichier.zip particulier nécessaire.
- **Guide d'étude de pilote privé Pultz.** Un guide d'étude produit par la compagnie canadienne Pultz. Ce document est divisé en sections pour utilisation par un instructeur ou un étudiant. Il comprend des examens de pratique pour chaque section ainsi que des examens de connaissances de base pour tous les domaines d'intérêt. Ces guides sont disponibles dans les centres d'entraînement en vol ou les boutiques d'accessoires de pilote (p. ex., Accessoires de pilote de Calgary).
- **Guide d'étude d'école privée de formation au sol Culhane.** Un guide d'étude conçu en vue de la licence de pilote privé, des sections de ce guide peuvent aussi être utilisées pour les candidats en pilote de planeur. Tandis que le guide traite de tous les domaines d'intérêt nécessaires, l'accent est mis sur la section de la loi aérienne.

RESSOURCES D'AUTOFORMATION

Plusieurs escadrons de cadets de l'Air au Canada ne sont pas situés près d'un grand centre et ne sont peut être pas en mesure de fournir un instructeur pour un programme de pilotage théorique. Plusieurs cadets de ces escadrons doivent se fier aux occasions au Centre d'instruction d'été des cadets (CIEC) ainsi qu'à l'instruction prévue à l'escadron pour se préparer à l'examen de qualification. Il y a des ressources disponibles destinées à l'usage des cadets, y compris :

- **DC d'autoformation de pilotage théorique.** Ce DC est un programme basé sur PowerPoint. Les escadrons doivent faire une copie du programme pour chaque cadet. Ce programme est divisé en sections basées sur les domaines d'intérêt nécessaires pour se préparer à l'examen de qualification. Ce programme est disponible à la section des opérations aériennes de l'URSC (Prairies).
- **Guides d'étude de Transports Canada.** Disponibles en ligne au site Web de Transports Canada. Il y a plusieurs guides d'étude disponibles, par conséquent, il faut s'assurer de télécharger le bon document.

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-803/PF-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-803-PF-002/A-CR-CCP-803-PF-002.pdf.
Verify against the official publication.

Les deux documents les plus utiles sont le guide d'étude et de référence pour licence de pilote de planeur et le guide d'étude et de référence pour licence de pilote privé. Ces documents illustrent les domaines d'étude et les références de recherche.

La préparation à l'examen de qualification peut être intimidante. Peu importe si un instructeur est disponible, il est absolument nécessaire que le candidat ait une copie de la plus récente édition de l'ouvrage de MacDonald, A.F. et Peppler, I.L., *Entre ciel et terre*, Aviation Publishers Co. Limited. C'est la référence principale pour la création de l'examen de qualification. Le cahier d'exercice de MacDonald, A.F. et Peppler, I.L., *Entre ciel et terre*, Aviation Publishers Co. Limited, est aussi un outil utile.



Un cadet peut habituellement obtenir une copie de l'ouvrage de MacDonald, A.F. et Peppler, I.L., *Entre ciel et terre*, Aviation Publishers Co. Limited., à l'aide d'une des trois façons suivantes :

- de l'URSC par l'escadron,
- d'une librairie (p. ex., Chapters), et
- directement de Aviation Publishers à www.aviationpublishers.com.

CONFIRMATION DU POINT D'ENSEIGNEMENT 1

QUESTIONS

Q1. Nommer trois documents qu'un instructeur peut utiliser pour enseigner un programme de pilotage théorique d'escadron.

Q2. Nommer deux sources où les cadets peuvent trouver les ressources d'autoformation.

Q3. Quel est le manuscrit qui est la base de toutes les questions de l'examen de qualification?

RÉPONSES ANTICIPÉES

R1. Les plans de leçon principaux de pilotage théorique, le guide d'étude de pilote privé Pultz et le guide d'étude d'école privée de formation au sol Culhane.

R2. Le DC d'autoformation de pilotage théorique et les guides d'étude de Transports Canada.

R3. MacDonald, A.F. et Peppler, I.L., *Entre ciel et terre*, Aviation Publishers Co. Limited.

Point d'enseignement 2 **Décrire la procédure de mise en candidature**

Durée : 25 min Méthode : Exposé interactif

La procédure de mise en candidature aux bourses de pilote de planeur et de pilote d'avion est la même. Il existe quelques différences dans les exigences minimales, les restrictions et les questions posées pendant l'examen et aux comités de révision.

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

Âge. Il y a un âge minimum pour chaque cours, selon les normes relatives aux licences de Transports Canada. L'âge minimum pour la BPP est 16 ans, tandis que l'âge minimum pour la BPA est 17 ans. Conformément aux Ordonnances sur l'administration et l'instruction des cadets (OAIC) 51-01, *Grandes lignes du programme des cadets de l'Air*, le cadet doit satisfaire spécifiquement cette exigence avant le 1er septembre de l'année du cours.

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-803/PF-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-803-PF-002/A-CR-CCP-803-PF-002.pdf.
Verify against the official publication.

Niveau de qualification des cadets. Les candidats doivent satisfaire un niveau minimum d'instruction de niveau de qualification de cadet pour s'assurer qu'ils ont eu l'occasion de développer des connaissances pratiques et des connaissances de l'élément nécessaires à la formation de pilotage. Pour la BPP, les cadets doivent avoir complété l'instruction du niveau de qualification trois avant le 30 juin de l'année du cours. Pour la BPA, les cadets doivent avoir complété l'instruction du niveau de qualification quatre avant le 30 juin de l'année du cours.

Études secondaires. Les candidats doivent satisfaire un niveau minimum d'études secondaires pour s'assurer que le cadet sera en mesure de gérer la matière du cours et la charge de travail. Pour la BPP, les cadets doivent avoir complété l'équivalent de la 9e année ou le secondaire 3 au Québec. Pour la BPA, les cadets doivent avoir complété l'équivalent de la 10e année ou le secondaire 4 au Québec. Cette exigence doit être satisfaite avant l'échéance des nominations des candidats; habituellement, cette date est à la mi-janvier avant le cours.

RESTRICTIONS PHYSIQUES VISANT LA BOURSE DE PILOTE DE PLANEUR

Les planeurs utilisés pour la BPP ont certaines restrictions de hauteur et de poids qui doivent être respectées. La taille d'une personne doit être de telle sorte que la personne puisse s'asseoir confortablement, atteindre les contrôles et pouvoir les manier. Les cadets, qui ont été acceptés pour la BPP mais qui ne peuvent satisfaire à ces restrictions, peuvent être retournés à l'unité après leur arrivée à l'école régionale de vol à voile.

Hauteur	minimale : 137.16 cm (4 pieds et 6 pouces)
	maximale : 190.5 cm (6 pieds et 3 pouces)
Poids	minimal : 40.82 kg (90 livres)
	maximal : 90.72 kg (200 livres)



On doit prendre note qu'il n'y a pas de restrictions de hauteur ou de poids pour la BPA. L'avion utilisé pour l'instruction de ce cours est plus grand et possède une plus grande tolérance sur le poids.

NARRATIF D'UNE PAGE

Chaque candidat doit soumettre un narratif d'une page qui fait partie de son application. Ce narratif doit décrire pourquoi le cadet aimerait participer à la BPP ou à la BPA. Il s'agit là d'une occasion pour le cadet de communiquer ses raisons pour s'inscrire. On doit porter une attention particulière à l'orthographe et la grammaire. Le cadet doit signer et dater le narratif.

FORMULAIRES DE DEMANDE

Pour les cours d'instruction d'été nationaux, on doit remplir deux formulaires de demande . Les voici :

- **CF-51.** Demande de participation et approbation – Activités de cadets (Emploi - Cours - Échange) est le formulaire normalisé de demande pour les activités, l'instruction d'été et l'instruction avancée de cadet-cadre.
- **DND 2226.** Mise en candidature pour l'instruction d'été des cadets de l'Air est le formulaire à remplir lorsqu'on s'inscrit pour un cours d'instruction d'été national. Dans la Région de l'est, le formulaire CAD NO 115 doit être utilisé.

EXAMEN DE QUALIFICATION

Chaque candidat à la BPP et la BPA doit compléter un examen de qualification sur la matière des sujets de l'aviation. Le but de cet examen est d'aider à la sélection des candidats les plus appropriés pour chacune

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-803/PF-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-803-PF-002/A-CR-CCP-803-PF-002.pdf.
Verify against the official publication.

des deux bourses. Bien que les résultats de l'examen ne comprennent pas tout le processus de sélection, les cadets qui obtiennent une note plus élevée à l'examen auront une meilleure chance d'être choisi.

Le Directeur – Cadets et Rangers juniors canadiens (D Cad et RJC) produisent l'examen de qualification chaque année. L'examen sera surveillé et noté par chaque URSC.

CERTIFICAT MÉDICAL

Les cadets sont responsables pour obtenir un certificat médical favorable d'aviation de catégorie 3 de Transports Canada. Cela doit être fait sans frais pour l'État. Une copie du certificat médical (on l'appelle communément un certificat de validation de licence ou CVL) doit être jointe au DND 2226 ou au CAD NO 115. Une copie du CVL doit être envoyée à l'Officier régional des opérations aériennes – cadets (OR Ops AC) au plus tard le 1er juin de l'année de la demande. À défaut de quoi, la bourse pourrait ne pas être accordée.



Il y a trois catégories de certificat médical d'aviation disponibles. Le certificat de catégorie 3 est le seul requis. Un certificat médical de catégorie 1 est requis seulement pour les détenteurs d'une licence de pilote professionnel. Les certificats médicaux de catégorie 1 doivent être renouvelés chaque année, tandis qu'un certificat médical de catégorie 3 est renouvelé à tous les cinq ans. S'assurer que les cadets obtiennent seulement le certificat médical de catégorie 3 puisqu'il n'y a pas d'avantage immédiat à obtenir un certificat médical de catégorie 1.



Distribuer la copie remplie de l'annexe H et la réviser. S'assurer que l'information est exacte.

COMITÉ D'ÉVALUATION ET DE SÉLECTION

Le dossier de chaque cadet est noté une fois que le comité provincial de la Ligue des cadets de l'Air du Canada (LCAC) reçoit toutes les demandes. Une fois que toutes les demandes ont été notées, y compris le narratif et l'examen de qualification, le comité provincial de la LCAC convoquera alors un comité d'évaluation de bourses.

Le comité d'évaluation conduira les entrevues. Les membres du comité peuvent varier mais habituellement le comité comprend un membre de la LCAC, un membre de l'URSC et un membre d'une tierce partie. On posera des questions au candidat sur les connaissances générales de cadet, les connaissances spécifiques reliées à l'aviation et les événements actuels. Les points seront attribués au cadet selon les réponses données. Cette notation sera ensuite ajoutée à la notation de l'évaluation globale.



Le format actuel des entrevues a varié au fils des ans, qui va des sessions officielles à des sessions informelles. Des variations peuvent aussi exister entre les comités provinciaux de la LCAC. S'assurer que l'on fournit l'information la plus récente aux cadets sur le format utilisé par le comité provincial respectif de la LCAC.



Distribuer le document qui se trouve à l'annexe I si une trousse n'est pas disponible du comité provincial de la LCAC.

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-803/PF-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-803-PF-002/A-CR-CCP-803-PF-002.pdf.
Verify against the official publication.

CONFIRMATION DU POINT D'ENSEIGNEMENT 2

QUESTIONS

Q1. Quel âge un cadet doit-il avoir pour poser sa candidature pour la BPP?

Q2. Quels sont les formulaires qu'un cadet doit remplir pour poser sa candidature pour la BPP ou pour la BPA?

Q3. Quelle échéance un cadet a-t-il pour envoyer une copie de son certificat médical à l'OR Ops AC?

RÉPONSES ANTICIPÉES

R1. 16.

R2. CF-51 et DND 2226 (ou CAD NO 115 dans la Région de l'est).

R3. Le 1er juin de l'année de la demande.

Point d'enseignement 3 **Décrire l'examen de qualification**

Durée : 20 min Méthode : Exposé interactif

EXAMEN DE QUALIFICATION

Les candidats potentiels passent l'examen de qualification pour la BPP et pour la BPA. On peut trouver les directives de l'examen de qualification dans l'OAIC 51-01, *Grandes lignes du programme des cadets de l'Air*, l'OAIC 54-26, *Programme de bourse de pilote de planeur*, et l'OAIC 54-27, *Programme de bourse de pilote d'avion*. Il existe un quota pour chaque escadron du nombre de candidats qui peuvent écrire l'examen de qualification.

Format

L'examen de qualification est un examen à choix multiples. Chaque question a quatre réponses possibles. Il y a seulement une réponse correcte par question.

Les cadets ont deux heures pour compléter l'examen sans aide. L'examen contient un total de 50 questions. Tous les candidats doivent compléter les 40 premières questions. Ces questions sont basées sur les domaines d'intérêt tels que les principes de vol, la météorologie et la navigation. Une fois complété, les candidats de la BPP ont terminé. Les candidats de la BPA restent pour compléter les 10 dernières questions, qui sont basées principalement sur le sujet des moteurs d'avion.

On peut trouver un guide d'étude sur l'examen à l'OAIC 54-26, *Programme de bourse de pilote de planeur*, annexe A, pour les candidats de la BPP ou à l'OAIC 54-27, *Programme de bourse de pilote d'avion*, annexe A, pour les candidats de la BPA.

Note de passage

La note de passage pour l'examen de qualification est de 50 pour cent. Cependant, obtenir seulement la note de passage n'assurera pas une demande acceptée. Si un cadet obtient une plus haute note, la note d'évaluation globale sera plus haute sur la demande.

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-803/PF-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-803-PF-002/A-CR-CCP-803-PF-002.pdf.
Verify against the official publication.

Préparation



Distribuer le document qui se trouve à l'annexe J et le réviser.

La préparation pour l'examen de qualification varie selon l'individu. Peu importe s'il existe un programme de pilotage théorique organisé, une certaine quantité d'autoformation sera nécessaire. Un facteur important dans la préparation de cet examen sera peut-être la date à laquelle il aura lieu. Même s'il incombe à chaque URSC d'établir les dates de l'examen, il doit être écrit avant la date limite de présentation des demandes. Cela signifie habituellement que l'examen a lieu à la mi-janvier; peu après les vacances de Noël et pour plusieurs étudiants c'est en même temps que les examens de session.

L'étude du contenu de MacDonald, A.F. et Peppler, I.L., *Entre ciel et terre*, Aviation Publishers Co. Limited, est la meilleure méthode de préparation disponible pour tous les candidats. Notamment, les questions à la fin du texte sont très utiles. Le cahier d'exercice complémentaire est aussi utile pour l'étude.

Plusieurs escadrons avec des programmes de pilotage théorique établis auront des examens de pratique qui sont disponibles aux cadets. Selon les ressources disponibles (consulter le PE 1), les questions de pratique peuvent être reproduites pour l'utilisation des cadets. Les examens de pratique sont aussi disponibles en ligne de l'URSC (Pacifique) et l'URSC (Atlantique).

Il est recommandé de donner aux cadets qui se préparent pour l'examen de qualification l'OAIC 54-26, *Programme de bourse de pilote de planeur*, annexe A, ou l'OAIC 54-27, *Programme de bourse de pilote d'avion*, annexe A, selon le cours de bourse auquel ils s'inscrivent. Le cadet sera en mesure de les utiliser comme guide d'étude.

CONFIRMATION DU POINT D'ENSEIGNEMENT 3

QUESTIONS

Q1. Combien de temps un cadet a-t-il pour écrire l'examen de qualification?

Q2. Quelle est la note de passage de l'examen de qualification?

Q3. Quelle est la meilleure ressource à utiliser comme guide d'étude pour l'examen de qualification?

RÉPONSES ANTICIPÉES

R1. Deux heures.

R2. Cinquante pour cent.

R3. L'OAIC 54-26, *Programme de bourse de pilote de planeur*, annexe A, ou l'OAIC 54-27, *Programme de bourse de pilote d'avion*, annexe A.

CONFIRMATION DE FIN DE LEÇON

QUESTIONS

Q1. Sur quel livre l'examen de qualification est-il basé?

Q2. Quels sont les formulaires qu'un cadet doit remplir pour s'inscrire à la BPP ou à la BPA?

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-803/PF-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-803-PF-002/A-CR-CCP-803-PF-002.pdf.
Verify against the official publication.

Q3. Quelle est la meilleure ressource à utiliser comme un guide d'étude pour l'examen de qualification?

RÉPONSES ANTICIPÉES

R1. *Entre ciel et terre*.

R2. CF-51 et DND 2226 (ou Cad No 115 dans la Région de l'est).

R3. L'OAIC 54-26, *Programme de bourse de pilote de planeur*, annexe A, ou l'OAIC 54-27, *Programme de bourse de pilote d'avion*, annexe A.

CONCLUSION

DEVOIR/LECTURE/PRATIQUE

S.O.

MÉTHODE D'ÉVALUATION

S.O.

OBSERVATIONS FINALES

Se familiariser avec les procédures de mise en candidature aux bourses de pilote de planeur et de pilote d'avion aidera les cadets dans la préparation du processus de mise en candidature.

COMMENTAIRES/REMARQUES À L'INSTRUCTEUR

Cet OCOM doit être prévu en même temps que l'OCOM M307.02 (Identifier les occasions d'instruction de la troisième année au CIEC).

Les documents sur les ressources d'apprentissage et les médecins examinateurs doivent être adaptés en fonction de la disponibilité locale.

DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

A3-060 OAIC 54-26 Directeur - Cadets 4. (2007). *Programme de bourses de pilote de planeur*. Ottawa, Ontario, Ministère de la Défense nationale.

A3-061 OAIC 54-27 Directeur - Cadets 4. (2007). *Programme de bourses de pilote d'avion*. Ottawa, Ontario, Ministère de la Défense nationale.

A3-062 OAIC 54-20 Directeur - Cadets 4. (2007). *Directive d'entraînement estival – Cadets de l'Aviation royale du Canada*. Ottawa, Ontario, Ministère de la Défense nationale.

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-803/PF-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-803-PF-002/A-CR-CCP-803-PF-002.pdf.
Verify against the official publication.